
Politiques d'arrêt temporaire

PROGRAMME SPORT-ETUDES ET CONCENTRATION SPORTIVE

- Dès qu'un athlète reçoit sa confirmation d'admission au programme Sport-Études ou Concentration sportive par l'établissement scolaire et que le Club de gymnastique Québec Performance reçoit la fiche d'inscription signée, cette politique d'arrêt temporaire entre en vigueur.
- L'entraînement à **la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire**. De ce fait, si le médecin juge que l'athlète doit modifier ses entraînements, l'athlète devra participer aux entraînements prévus en suivant un programme d'entraînement adapté selon sa condition physique. **Dans ce cas précis, la politique d'arrêt temporaire ne s'applique pas.**
- Si l'athlète se blesse ou a un problème de santé **qui empêche la pratique complète de la gymnastique**, le remboursement sera émis en respectant ces conditions :
 - a) L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de **huit (8) semaines ET**
 - b) Une copie du billet médical (**obligatoire**) appuie la raison de l'arrêt complet.

Calcul du remboursement :

- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec, la campagne de financement et les heures de bénévolat sont non-remboursables
- Un montant de 10\$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs
- Le remboursement sera fait au prorata de la durée de l'absence
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins 2 jours avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de la Fédération de gymnastique du Québec.
- La demande de remboursement pour arrêt temporaire en raison d'une blessure doit être accompagnée du billet médical et acheminée **au plus tard sept (7) jours suivant l'arrêt**. Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel ou sur place à l'adresse des bureaux administratifs :

**750 rue de la Sorbonne, C.P. 1
Québec, Québec
G1H 1H1**

- Dans les dix (10) jours suivant le retour à l'entraînement, le Club de gymnastique Québec Performance communiquera le montant calculé et il sera possible de **choisir un remboursement ou de créditer le compte**.
- Le parent est responsable d'aviser l'entraîneur de l'arrêt d'entraînement de son enfant et devra aviser celui-ci une semaine avant le retour à l'entraînement.

Formulaire d'arrêt temporaire

PROGRAMME SPORT-ETUDES ET CONCENTRATION SPORTIVE

AU : Club de gymnastique Québec Performance
Adresse postale : 750 rue de la Sorbonne, C.P. 1, Québec, QC, G1H 1H1

Nom de l'athlète : _____

Date de naissance : _____

Date de l'arrêt : _____

Date de retour : _____

Durée de l'arrêt (semaines) _____

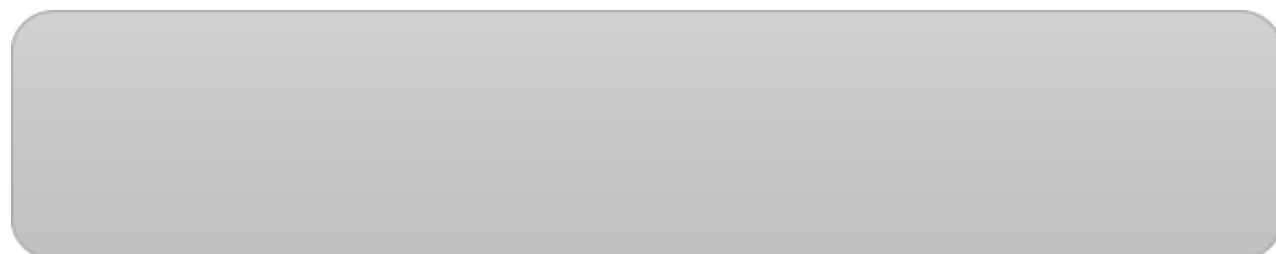
Nature de la blessure : _____

Nouvelle blessure : Récidive de blessure :

Blessure durant l'entraînement ou en compétition : OUI _____ NON _____

Signature du parent ou athlète de plus de 18 ans : _____

LE BILLET MÉDICAL EST OBLIGATOIRE ET DOIT ÊTRE JOINT À CE FORMULAIRE.



Section réservée à l'administration



Billet médical reçu le : _____
Signature Responsable secteur : _____
Signature Coordination technique : _____
No chèque ou suivi du crédit : _____